Rencontres Trans Musicales de Rennes

Bilan Agenda 21 2005-2010

12 juillet 2011

Sommaire

SOMMAIRE 2
CONTEXTE, INITIATIVE ET DEPLOIEMENT DE LA DEMARCHE 3
METHODOLOGIE 5

PARTIE 1 : REPONSE AUX ENGAGEMENTS DE LA CHARTE DES FESTIVALS 6

LA CHARTE DES FESTIVALS 7
ENGAGEMENT 1 : DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D'ACTIONS 9
ENGAGEMENT 2 : ETABLIR UN CALENDRIER DE REALISATION 10
ENGAGEMENT 3 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UNE EVALUATION OBJECTIVE 11
ENGAGEMENT 4 : FACILITER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION 16
ENGAGEMENT 5 : CONTRIBUER AUX TRAVAUX COLLECTIFS 17
ENGAGEMENT 6 : MUTUALISER SON EXPERIENCE 17
ENGAGEMENT 7 : S'INSCRIRE DANS UNE AMELIORATION CONTINUE 18
ENGAGEMENT 8 : SUIVRE LE PROTOCOLE D'EVALUATION 23

PARTIE 2 : RESULTATS DE LA DEMARCHE 24

OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 25
OBJECTIF 2 : PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES 28
OBJECTIF 3 : PARTICIPER A LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS 33
OBJECTIF 4 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS 35
OBJECTIF 5 : PERMETTRE UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 38

PARTIE 3 : PROPOSITIONS D'AMELIORATION 40

ANNEXES 42

Contexte, initiative et déploiement de la démarche

En 2004, en raison de travaux affectant les sites de centre ville, les Rencontres Trans Musicales doivent déménager et décident, pour maintenir l'essence du projet artistique, de s'installer au Parc Expositions Rennes Aéroport en périphérie de la ville. Cette nouvelle implantation modifie les paramètres de production du festival : site unique, plus grand, à l'écart du centre urbain et mal adapté à l'activité. Conséquences : une augmentation mécanique des charges, une extension des domaines de responsabilité (aménagements préalables du site, gestion des parking, chauffage etc.) et la nécessité, pour atteindre l'équilibre financier, de remplir des jauges beaucoup plus importantes dans un contexte toujours plus incertain. Face à cette nouvelle équation qui met le festival en danger, les Trans concluent à la nécessité de repenser le processus de production du festival.

En 2005, un document intitulé « Nouveaux modes de production pour un festival » en pose les principes. Une analogie est faite entre le projet en tant qu'écosystème qui favorise la diversité culturelle et un des enjeux fondamentaux du développement durable qu'est la biodiversité ; le projet des Trans face à l'uniformisation de l'industrie culturelle en phase avec le développement durable qui remet en question les modes de production industriels. Il s'agit de rendre « durable » le système de production du festival.

Les enjeux déterminés sont les suivants :

- Préserver les capacités d'investissement artistique du festival ;
- Préserver le rapport au public ;
- Mettre en place un outil de production et d'exploitation pertinent face à la définition de l'action.

Prenant exemple sur la démarche du Pays de Lorient, l'outil choisi par les Trans pour mener à bien ce projet est l'Agenda 21.

Cette même année, les Trans entament une collaboration avec le festival des Vieilles Charrues sur le volet environnemental de la gestion festivalière. Ils décident alors de créer un collectif et contactent quatre autres festivals pour lui donner une dimension régionale.

Deux années de travail collectif aboutissent, en novembre 2007, à la publication et à la signature par les six festivals de la "Charte des festivals pour le développement durable et solidaire en Bretagne". Aujourd'hui, preuve de la pertinence de ce travail en réseau, ce sont 25 festivals qui sont engagés.

Inédite par le choix du cadre d'action pour sa mise en œuvre (Agenda 21) et innovante à la fois par l'implication des institutions publiques (en particulier le rôle joué par Jean-Luc Daubaire, élu à la ville de Rennes, repris et activé par le premier vice-président de Rennes Métropole, Philippe Tourtelier) et le caractère collectif du dispositif, la démarche de développement durable des Trans Musicales a profondément marqué le fonctionnement du festival pendant ces six années. En effet les sujets abordés et les objectifs fixés touchent à des domaines aussi variés que la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les être humains et la question des modes de production et de consommation responsables.

Menées de front pendant six ans, ces thématiques ne l'ont pas toutes été avec la même intensité et la même efficacité. C'est pourquoi le festival a décidé, pendant cette édition 2010, de faire le

bilan de la période écoulée afin de disposer des éléments nécessaires à l'amélioration de son dispositif, au moment où se prépare un second cycle Agenda 21 de six ans.

Points forts

- Réactivité de l'ATM face à un risque important qui pèse sur son modèle économique
- Réflexion intellectuelle qui donne du sens à la démarche
- Les trois dimensions environnementale, sociale et économique intégrées dès le départ dans le projet.
- Création du Collectif des festivals qui donne du poids et de la visibilité à la démarche, tout en créant une mutualisation et une réflexion collective.

Points à améliorer

- Démarche défensive : il s'agit essentiellement de « préserver » le projet
- Démarche qui part du principe que la mise en œuvre d'une démarche Agenda 21 va contribuer à résoudre les problèmes de coût sans remise en cause de la principale cause : le site du Parc Expo
- Pas d'état des lieux préalable sur les questions de développement durable : identification du périmètre de responsabilité, identification des parties prenantes, de la sphère d'influence du festival, de la maturité des pratiques, détermination des enjeux importants etc.

Méthodologie

Le bilan de l'Agenda 21 des Trans a été réalisé de la façon suivante :

- Une évaluation de la réponse aux huit engagements de la Charte des festivals ;
- Une analyse de la mise en œuvre et des résultats et performances obtenus ;
- Une mise en évidence des points forts et des points à améliorer ;
- Des propositions d'amélioration.

L'année de référence utilisée est l'année 2009 et une analyse de l'évolution sur la période 2005-2010 permet de mettre en évidence les évolutions.

Trois modes de travail complémentaires ont été développés :

- Une étude des documents relatifs à l'Agenda 21 : Dossiers Agenda 21, Bilans Agenda 21, Charte des festivals engagés pour un développement durable et solidaire en Bretagne, tableaux de bords etc. ;
- Des entretiens[1] avec des membres de l'équipe et des parties prenantes institutionnelles ;
- Une observation sur site pendant le festival.

L'étude a été réalisée d'octobre 2010 à mars 2011.

[1] Se reporter à la liste en annexe

Partie 1 : Réponse aux engagements de la Charte des festivals

La Charte des festivals

La politique générale de développement durable des Trans Musicales est exprimée dans la Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne. A noter que les Trans Musicales ont joué un rôle moteur dans l'élaboration de ce document. Une première charte, signée par 6 festivals, a été élaborée de 2005 à 2007 et une deuxième version a été signée par 16 festivals en 2009. Aujourd'hui, 25 festivals sont engagés dans le collectif FEDDS en Bretagne.

Y sont détaillées les valeurs et les finalités partagées par les signataires :

- Place de l'être humain et de ses activités au cœur de l'action artistique et culturelle ;
- Faire vivre la pluralité des formes artistiques comme fondement de l'action culturelle ;
- Protéger les formes artistiques existantes et aider à l'émergence de nouvelles formes ;
- Garantir le droit fondamental à la diversité culturelle ;
- Garantir le droit à choisir et vivre sa culture ;
- Mettre en place les conditions de liberté de choix ;
- Mettre en place des conditions simples et/ou simplifiées d'accessibilité pour tous les publics aux choix artistiques et culturels ;
- Assurer la démocratie participative de l'action.

La Charte prend en compte les quatre axes de l'Agenda 21 de la Région Bretagne :

- Renforcer la prospérité économique et l'emploi en favorisant des modes de production et de consommation durables
- Renforcer l'équité, l'égalité, la solidarité et la culture pour favoriser l'épanouissement humain, la qualité de la vie et la cohésion sociale ;
- Gérer durablement la biodiversité, le patrimoine et les ressources naturels et lutter contre le changement climatique ;
- Participer à un développement durable des territoires en bonne gouvernance.

Elle reprend également les cinq finalités du cadre de référence national de l'Agenda 21 local :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Reprenant ce cadre national de l'Agenda 21 local dans sa version de 2009, la Charte décline les cinq grands objectifs opérationnels en 17 actions que les festivals s'engagent à mettre en application de manière progressive à raison d'une action prioritaire par grand objectif au minimum. Ces actions sont hiérarchisées : elle sont définies comme prioritaires (1) ou de second plan (2).

	Objectifs	Actions
1	Lutter contre le changement climatique	1. Transports (1) 2. Economies d'énergie (1)
2	Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources	3. Gestion des déchets (1) 4. Economie d'eau (2) 5. Modes de production respectueux et protecteurs de l'environnement (2)
3	Participer à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	6. Accessibilité de tous les publics (1) 7. Participation à l'économie sociale et solidaire (2) 8. Diversité culturelle (2) 9. Participation des acteurs et des publics (1)
4	Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains	10. Accueil des publics (1) 11. Acteurs de l'organisation (1) 12. Epanouissement des artistes (1) 13. Partenaires (2) 14. Populations (2)
5	Permettre un dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables	15. Achats du festival (1) 16. Fabrications propres du festival (1) 17. La transparence expression de la responsabilité du festival (2)

Ces 17 actions sont ensuite déclinées en une cinquantaine de sous actions. La charte constitue ainsi, sur le plan de l'identification des enjeux et des actions à mettre en œuvre, un véritable guide adapté à l'activité des festivals.

En tant que signataire, les festivals s'engagent également à respecter les règlementations et législations en vigueur.

Chaque festival s'engage en outre à :

1. Définir et mettre en œuvre un programme complet et cohérent d'actions concrètes (par exemple un Agenda 21), traversant toutes les dimensions de production d'un festival ; celui-ci engageant une action minimum une action par objectif opérationnel, parmi les actions définies comme prioritaires ;
2. Etablir un calendrier de réalisation du programme en application du principe de progressivité ;
3. Mettre en place les conditions d'une évaluation objective et contradictoire sur chaque action ;
4. Faciliter toute information et communication vers les partenaires, publics et population.
5. Contribuer aux travaux collectifs ;
6. Mutualiser son expérience ;

7. S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue sur la durée ;
8. Suivre le protocole d'évaluation défini par la charte (communication des objectifs, du programme d'actions, de l'état d'avancement, des résultats, des perspectives d'amélioration).

Engagement 1 : définir et mettre en œuvre un programme d'actions

« Le Festival s'engage à : définir et mettre en œuvre un programme complet et cohérent d'actions concrètes (par exemple un Agenda 21), traversant toutes les dimensions de production d'un festival ; celui-ci engageant une action minimum par objectif opérationnel, parmi les actions définies comme prioritaires ».

Le dossier Agenda 21 des Trans constitue le programme ou plan d'action annuel. A partir de 2008, celui-ci reprend les finalités nationales de l'Agenda 21. La Charte des festivals est alors modifiée sur le même modèle.

Pour chaque grand objectif opérationnel, le dossier détaille les actions à mettre en œuvre.

Les cinq objectifs sont traités sous forme de fiches : enjeu, finalité, partenaires associés, descriptif des actions.

	Objectifs	Nombre d'actions programmées en 2009
1	Lutter contre le changement climatique	1. Transport 2. Economie d'énergie 3. Compensation CO2
2	Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources	4. Gestion des déchets 5. Gestion de l'eau 6. Restauration durable
3	Participer à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	7. Politique tarifaire 8. Accessibilité des personnes handicapées 8. Actions de solidarité
4	Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains	10. Epanouissement des publics 11. Epanouissement des artistes 12. Epanouissement des équipes d'organisation 13. Relation aux partenaires et fournisseurs
5	Permettre un dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables	14. Politique d'achat 15. Produits du festival 16. Impacts locaux de la politique d'achat et de production 17. Répartition de la richesse et souci de transparence

Points forts

- Dossier Agenda 21 cohérent avec la Charte des festivals : il reprend ses grands objectifs et les décline en actions concrètes
- Plusieurs actions par grand objectif : le dossier Agenda 21 va bien au delà de l'exigence de la charte
- Toutes les dimensions de production du festival couvertes : administration, régie des sites, restauration, transports, communication etc.

Points à améliorer

- Objectif 4 du programme d'action un peu pompeux pour l'ATM. En ce qui concerne les artistes, la production préfère parler d'accueil par exemple.

Engagement 2 : Etablir un calendrier de réalisation

« Etablir un calendrier de réalisation du programme en application du principe de progressivité »

Dans le dossier Agenda 21 de 2005, les Trans proposent de s'engager pour une durée de six ans. Par contre, sur les 17 actions programmées (dossier 2009), seules deux d'entre-elles font l'objet d'un calendrier de réalisation pluri annuel avec des objectifs progressifs : il s'agit de la compensation CO2 et de la restauration durable.

Compensation CO2 :

Le dossier 2007 présente une première action de compensation calculée sur la base des émissions dues aux déplacements des artistes pris en charge par l'ATM. Le dossier 2008 prévoit une extension de l'assiette de calcul à l'ensemble des déplacements des artistes et programme les extensions suivantes :

- 2009 : déplacements des équipes et actions de promotion
- 2010 : + déplacement des prestataires
- 2011 : + déplacement des publics

Restauration durable :

Le dossier 2007 fait état d'un objectif de pourcentage de restauration bio qui doit passer de 20% en 2006 à 40% en 2007 et 80% en 2010.

Si seules deux actions font l'objet d'une planification sous la forme d'un calendrier de réalisation, les entretiens avec les membres de l'équipe montrent que les chefs de service, pour la plupart d'entre eux, se projettent dans l'avenir à échéance de deux ou trois ans mais que ces programmes, directions ou objectifs sectoriels ne sont pas exprimés, formalisés et communiqués en interne de manière officielle.

Points forts

- Engagement sur six ans inscrit dans le dossier Agenda 21

Points à améliorer

- Calendrier de réalisation en application du principe de progressivité pour 2 actions (sur 17) seulement
- Formalisation et partage des objectifs pluri annuels implicites

Engagement 3 : Mettre en place les conditions d'une évaluation objective

« Mettre en place les conditions d'une évaluation objective et contradictoire sur chaque question »

Après deux ans de travail avec les collectivités territoriales, l'ATM n'a pas encore arrêté sa réflexion et défini ses principes et sa méthode d'évaluation. Ce travail devrait aboutir en novembre 2011. Par défaut, nous utiliserons la définition suivante : l'évaluation objective d'une démarche Agenda 21 consiste à apprécier dans quelle mesure les actions prévues ont été réalisées (évaluation de la conformité) et les objectifs fixés ont été atteints (évaluation de l'efficacité). Dans ce cas, un certain nombre de conditions doivent être réunies c'est à dire, à minima : des objectifs déterminés et des cibles à atteindre, des indicateurs permettant de mesurer l'activité (indicateurs d'activité) ou les résultats et les performances (indicateurs de performance), et enfin une organisation de la mesure des résultats. Par ailleurs, pour que l'évaluation soit contradictoire, il faut un dispositif qui prévoit une évaluation par un tiers sur les mêmes critères.

1. Lutte contre le changement climatique

Finalité : intégrer les paramètres environnementaux et limiter l'impact de ces derniers, en maitrisant la chaine de production			**Objectifs et cibles**	**Indicateurs**
1	Transports	Navettes RM, Opération TER, Festibus Com' transports, implantation gare et accueil Parc Expo, extension nuit Handistar		Fréquentation + T équCO2
2	Economie d'énergie	Green light Liberté, relevé conso énergie et eau + températures Parc Expo, insertion préco diag ATIS au contrat Parc Expo		A, Kw.h
3	Compensation CO2	Compensation CO2 Choix du partenaire, mesure empreinte éco et carbone du festival	Périmètre assiette CO2	Km, T équCO2

La finalité est très générale.

Transports :

Les objectifs sont déterminés en tant qu'actions à réaliser sans cible à atteindre et sans indicateur fixé au préalable. L'évaluation se réduit donc à vérifier que les actions ont été menées. Pourtant, les bilans font apparaître des mesures de résultats des actions : fréquentation et tonnes équCO2 de gaz à effet de serre émises. Les données de fréquentation sont fournies par les opérateurs de transport et les émissions de gaz à effet de serre calculées par le Collectif des festivals.

Economie d'énergie :

Idem pour les objectifs.

Comme pour les transports, les bilans font malgré tout état de résultats mesurés : ampérage diminué grâce aux green light, consommation électrique en KWh.

Compensation CO2 :

Les objectifs de compensation CO2 sont exprimés en terme de périmètre de l'assiette de calcul qui croit chaque année. Le calcul est réalisé par le Collectif des festivals.

2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Finalités : modifier le rapport des acteurs du festival à leur alimentation et leur production de déchets ; participer à la sauvegarde des environnements locaux			**Objectifs et cibles**	**Indicateur**
4	Gestion des déchets	Coordinateur déchets, gestion interne gobelets, réflexion doc de com', état des lieux jetables alimentaires, tri sélectif Village, incitation incinération DIB		Tonnes de déchets, % valorisé, kg déchets / festivalier
5	Gestion de l'eau	Robinets temporisés lavabos et installation tubes chasse, relevé par lieu conso		M3
6	Restauration	Achat bio Amélioration accueil et hygiène, 1 restaurant 100% bio, mesure empreinte éco restauration	80% achats	€

Les finalités sont claires et d'ordre général.

Gestion des déchets :

Les objectifs sont déterminés en tant qu'actions à réaliser sans cible à atteindre et sans indicateur fixé au préalable. Pourtant, le bilan fait état de résultats chiffrés (tonnes par catégorie de déchets, taux de retour des gobelets réutilisables, mesure du nombre de supports de communication) qui sont utilisés pour évaluer les performances. Les données de tri des déchets sont fournies par Veolia, les données sur les gobelets sont fournies par le prestataire Ecocup et les données sur les supports de communication sont produites en interne.

Gestion de l'eau :

Idem pour les objectifs. Les consommations sont mesurées de façon partielle et épisodique.

Restauration :

La généralisation des propositions de restauration bio fait l'objet d'un objectif chiffré et phasé dans le temps. La mesure des résultats est faite par Agrobio.

3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Finalités : donner à l'humain sa place au cœur du projet ; rendre accessible le projet du festival à tous les publics ; préserver le rapport de tous les publics au projet artistique de manière pérenne			**Objectifs et cibles**	**Indicateur**
7	Politique tarifaire	Différenciation des tarifs, tarifs boissons		NB bénéficiaires
8	Accessibilité personnes handicapées	Etat des lieux accessibilité, tarifs intermédiaires, installation de plateformes halls 3 et 4		
9	Actions de solidarité	Recherche projet compensation CO2 Organisation 2 concerts en prison, Accueil 20 jeunes Prisme	 Nb Concerts Nb jeunes	 Nb concerts Nb jeunes

Politique tarifaire :

Le programme présente les tarifs qui seront appliqués sans proposer d'objectifs en terme de résultats (par ex : x% de tarifs intermédiaires) exception faite de la Nuit des 4 Jeudis (200 places pour les rennais de moins de 25 ans). Par contre, on trouve des résultats dans le bilan : Nb personnes ayant bénéficié de l'abaissement tarifaire dans le cadre de Culture en Trans et Nb personnes ayant bénéficié d'un accès Découvertes. Les données sont produites en interne (billetterie). Idem pour les tarifs des boissons.

Accessibilité des personnes handicapées :

Le dossier présente les actions à réaliser c'est à dire un tarif pour les accompagnants des personnes handicapés et la systématisation des plateformes au Parc Expo. Les objectifs restent généraux.

Actions de solidarité :

Le programme présente les actions avec des cibles claires : 2 concerts, 20 jeunes. L'information est produite en interne.

4. L'épanouissement de tous les êtres humains

Finalité : donner à l'humain sa place au cœur du projet			**Objectifs et cibles**	**Indicateur**
10	Epanouissement des publics	Programme d'action culturelle : - Culture en Trans - Kaléidoscope - Jeu de l'Ouïe - Conférences concerts - Rencontre et débats aux Trans Info et relation avec le public Accueil des publics : - Point Info - Prév'en ville - Capitaine de soirée - Coordination poste de secours - Bar à eau		 Nb projets, pers Nb personnes Nb exemplaires Nb personnes Nb personnes Nb stands, renc Fréquentation Nb clés Nb interventions Nb verres d'eau Fréq site Internet, enquête
11	Epanouissement des artistes	accompagnement de projets art : - Soutien création - Soutien diffusion FOCUS - Valorisation scène rennaise - Soutien pré production		 Nb groupes Nb jours, Nb groupes
12	Epanouissement des équipes d'organisation	Responsable A21, réunions sectorielles, intégration A21 dans fiches de poste		
13	Relation aux partenaires et fournisseurs	Création Club partenaires, mise en cohérence relation, politique mécénat avec entreprises locales, définition cahier des charges prestataires		

La finalité est très générale et ne permet pas de fixer des objectifs précis.

Epanouissement des publics :

Le programme présente les actions prévues sans cibles en terme de résultats. Par contre le bilan fait mention de résultats chiffrés pour un grand nombre d'entre-elles. Les indicateurs ne sont pas toujours les mêmes d'une année sur l'autre pour la même action (ex : Jeu de l'Ouïe : nb personnes, nb concerts, nb exemplaires). Ces données sont produites en interne.

Epanouissement des artistes :

Idem

Epanouissement des équipes d'organisation :

Le bilan ne comporte pas de résultats mesurés.

Relations aux partenaires et fournisseurs :

Idem.

5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Finalité : Assurer la cohérence des actions des Trans dans leurs modes de consommation et de production			**Objectifs et cibles**	**Indicateur**
14	Politique d'achat	Produits respectueux de l'environnement et produits éthiques		
15	Produits du festival	Réalisation de produits responsables : communication, produits textiles		
16	Impacts locaux	Création carte des fournisseurs et prestataires pour mesurer les impacts des approvisionnements		
17	Répartition des richesses et souci de transparence	Représentation des grandes masses, fréquentation, calcul du coût du fauteuil		

Le dossier Agenda 21 présente les actions à réaliser sans objectifs mesurables.

Points forts

- Réflexion de fond en cours sur l'évaluation
- Structure du programme et du bilan identique d'une année sur l'autre
- Indicateurs utilisés pour à peu près 1/3 des actions

Points à améliorer

- Finalités parfois très générales et peu compréhensibles
- Très peu d'objectifs avec cibles à atteindre. La plupart des actions sont présentées sont étant juste « à faire » et l'évaluation consiste alors à vérifier que l'action a été réalisée. Des objectifs implicites existent (remplir le stage, payer la compensation carbone si moyens financiers) mais ne sont pas formalisés et communiqués
- Indicateurs existants construits sans référence à des objectifs
- Report des résultats dans les bilans réalisé de façon discontinue. Le bilan Agenda 21 est un document de deuxième main.
- Pas d'évaluation contradictoire.

Perspectives d'amélioration

En 2011/12, le collectif va fournir aux festivals une grille d'évaluation de leurs actions, qu'ils devront communiquer avec leur bilan annuel. Tous les 3 ans, il est prévu une évaluation partagée : 2 festivals vont visiter le festival et produisent une note. Cette procédure est inscrite dans le règlement intérieur qui complète la charte. Pour l'année 2011, les cinq[2] festivals fondateurs seront évalués.

Engagement 4 : faciliter l'information et la communication

« Faciliter toute information et communication vers les partenaires, publics et population »

La communication externe permet de faciliter le dialogue avec les partenaires, les publics et la population. Elle permet également de montrer quels sont les impacts du festival sur la société et l'environnement et comment il respecte ses engagements. Le festival peut ainsi communiquer sur la démarche Agenda 21 ainsi que sur ses résultats.

Les dossiers et bilans Agenda 21 de 2005 à 2010 sont mis à disposition sur le site Internet www.lestrans.com pour consultation et téléchargement. La communication sur la démarche est également portée par la direction qui est régulièrement sollicitée pour en parler dans le cadre de rencontres professionnelles.

Les supports de communication intègrent l'information sur la démarche : Le dossier de presse du festival tiré à 2500 exemplaires en 2009, le programme officiel aujourd'hui tiré à 250000 exemplaires (500000 il y a 4 ans), le site internet, etc. Un poste est dédié à la presse régionale et à l'action culturelle au sein du service communication.

Des dossiers spécifiques avec présentation de la démarche et des résultats sont montés pour les collectivités.

La Charte des festivals est communiquée aux partenaires, fournisseurs et prestataires pour les informer de la démarche et les sensibiliser aux exigences qu'elle suppose. Une information sur la démarche est également annexée aux contrats des prestataires.

Les Trans communiquent régulièrement des informations sur leurs résultats (indicateurs environnementaux, etc.) au Collectif des festival.

Un certain nombre de partenaires financeurs aimeraient avoir des informations plus précises sur les résultats des actions menées : Rennes métropole, ADEME.

[2] Cinq festivals depuis l'arrêt des Arts dînent à l'huile.

Points forts

- Charte des festivals, dossiers et bilans Agenda 21 mis à disposition des internautes sur le site des Trans pour consultation et téléchargement.
- Démarche Agenda 21 fortement médiatisée avec le concours du Collectif des festivals et grâce à l'obtention du label Green'n'Clean, à partir de 2008, décerné par l'association Yourope.
- Communication sur l'Agenda 21 incluse dans les supports habituels de communication du festival (sauf en 2010)
- Poste dédié à la promotion de l'action culturelle au sein du service communication

Points à améliorer

- Relation finalité/objectifs/résultats pas toujours facile à appréhender.
- Demandes d'informations plus claires sur les résultats obtenus de la part de certains partenaires

Engagement 5 : contribuer aux travaux collectifs

Les Trans contribuent activement aux travaux du Collectif des festivals. Béatrice Macé, codirectrice des Trans, est présidente du Collectif et fortement impliquée dans sa gouvernance depuis sa création.

Plusieurs membres de l'équipe des Trans participent également à des groupes de travail (action sociale et culturelle, production artistique, partenariat) ainsi qu'à des réunions thématiques (prévention des consommations à risque, etc.).

Points forts

- Participation active de l'ATM aux travaux collectifs par l'engagement de Béatrice Macé au sein du CA et de plusieurs membres de l'équipe au sein de groupes de travail.

Engagement 6 : Mutualiser son expérience

L'ATM joue un rôle moteur dans l'expérimentation de nouvelles actions : green light au Liberté en 2009, élaboration d'un cahier des charges de restauration réalisé en partenariat avec Agrobio 35, Manger bio 35 et les restaurateurs, Diagnostic ATIS sur les consommations d'énergie au Parc Expo en 2006, projet de mutualisation des gobelets avec d'autres festivals. Dans tous ces cas, l'ATM a partagé son expérience en mettant notamment à disposition du collectif les documents

issus de ces expérimentations et innovations et en communiquant sur les enseignements qu'elle en a tiré.

La capacité de l'ATM à être locomotive du réseau des festivals bretons en innovant et en entrainant les autres festivals vers l'amélioration de leurs pratiques sur les questions de développement durable est soulignée par les collectivités qui soutiennent le collectif.

Points forts

- Expériences acquises au cours d'innovations et d'expérimentations mises à disposition du collectif
- Capacité de l'ATM à impulser et expérimenter

Engagement 7 : s'inscrire dans une amélioration continue

L'amélioration continue fait référence à une démarche systématique d'amélioration organisée autour du cycle PDCA : P (plan : planification, approche), D (do : mise en œuvre, déploiement), C (check : vérification, évaluation), Act (amélioration).

Plan : approche, planification

Le choix stratégique pertinent de l'Agenda 21 local

Dans un contexte de risque pour la pérennité de son projet, l'ATM a fait le choix de s'appuyer sur la méthodologie Agenda 21 pour s'engager dans une démarche de développement durable. Cette approche, innovante dans le secteur culturel à l'époque, s'est enclenchée au moment où les collectivités locales commençaient à s'engager elles aussi dans ce type de démarche, ce qui a permis la mise en place d'une situation d'attention et de collaboration.

Pas d'état des lieux préalable

La planification de la démarche suppose que l'ATM ait réalisé un état des lieux préalable, c'est à dire à une analyse de ses forces et faiblesses par rapport aux enjeux de développement durable : identification des parties prenantes et de la sphère d'influence du festival, détermination des enjeux les plus importants pour le festival, choix des sujets prioritaires en fonction de ces critères et élaboration d'un plan d'action prenant en compte les capacités de financement et de ressources, les parties prenantes qui peuvent apporter leur aide et les impacts de chaque action sur les autres enjeux. Ce travail n'a pas été fait, en interne, de façon systématique et collective en 2005 au moment de l'élaboration de la démarche.

La charte des festivals, à la fois politique et guide de la démarche

Document fondateur de la démarche, le document « Nouveaux modes de production pour un festival » expose les principales motivations de l'ATM pour s'engager. La Charte des festivals constitue la politique de développement durable de l'association dans la mesure où elle définit à la fois les valeurs et les cinq grands objectifs opérationnels. Aucun de ses objectifs n'est ciblé et

associé à des indicateurs de résultats ce qui en fait plus des intentions que de réels objectifs. La charte détermine aussi huit exigences auxquelles l'ATM doit répondre.

Le dossier Agenda 21, programme d'actions avec peu d'objectifs et cibles à atteindre

Pour chaque objectif, le dossier Agenda 21 présente les actions à réaliser pour l'édition suivante du festival. Ces actions (économie d'énergie, transport, politique d'achat, etc.) sont assimilables à des objectifs (économiser l'énergie, développer les transports doux, augmenter la part des achats responsables, etc.). Comme pour les objectifs généraux, ils sont très rarement ciblés (par exemple : faire baisser la consommation d'énergie de 10%, transporter 50% du public en navette, acheter 100% du papier FSC, etc.). Ils sont rarement associés à des indicateurs de performance. C'est le cas de l'objectif d'introduction du bio dans la restauration dont l'objectif est chiffré chaque année en %. Cette absence d'objectifs et de directives est d'ailleurs perçue comme un manque en interne et un obstacle à la prise d'initiatives.

Les moyens financiers

Les actions sont rarement associées à des moyens financiers (exception faite de la politique tarifaire dont le coût est évalué) dans les documents Agenda 21.

Do : mise en œuvre, déploiement

La mise en œuvre des actions planifiées nécessite un certain nombre de conditions minimum : une définition des rôles et responsabilités, des ressources humaines, matérielles et financières, un management efficace de la chaine d'approvisionnement, une communication efficace, un système documentaire cohérent, des compétences et des actions de formation.

Définition des rôles et responsabilités

Les responsabilités de l'Agenda 21 ont évolué depuis l'origine de la démarche. Il y a eu, pendant plusieurs années, deux référents : un référent administratif (direction) et un référent technique (direction technique). Aujourd'hui, la responsabilité Agenda 21 est raccrochée au poste de coordination générale et production qui s'appuie sur les chefs de services. Ces responsabilités ne sont pas encore formalisées dans les fiches de poste : temps à consacrer, responsabilités, activités. Le plan d'action n'affectant pas un responsable à chaque action, il peut arriver qu'une action ne soit pas opérationnelle faute de « pilote » ; c'est le cas par exemple du tri des déchets au bureau qui ne fonctionne pas de manière satisfaisante par manque de pilotage.

Mise à disposition de ressources

L'équipe permanente est renforcée par des fonctions spécifiques au moment du festival pour la mise en œuvre du plan d'action. Par exemple, un coordinateur déchets sur le site du Parc Expo en relation avec une équipe de 75 bénévoles de l'EME.

Mais parfois, des actions ne sont pas menées faute de ressources humaines nécessaires : par exemple, des actions de mesures ont été programmées à plusieurs reprises (consommation d'eau, d'énergie, Bilan carbone ciblé pour compensation, etc.) et n'ont pas été menées faute de moyens mise en œuvre pour les mener.

Par ailleurs, les réunions Agenda 21 en interne ont été programmées mais n'ont pas eu lieu. Il n'y a donc pas eu de travail collectif sur l'Agenda 21 en interne : les seules réunions Agenda 21 en amont du festival sont initiées et animées par le Collectif.

Compétences et formation

La formation de l'équipe permanente a eu lieu à deux reprises : une formation à l'Agenda 21 en 2005 (Nature et Culture) et une formation aux éco gestes au bureau (CIELE) réalisée en 2007. A noter l'état des lieux et le benchmark sur l'accessibilité handicapés réalisé en 2009 et communiqué aux équipes techniques (décoration et régie) pour sensibilisation.

Aucune autre formation spécifique n'a été réalisée pour les membres de l'équipe sur les questions relatives à l'Agenda 21.

Management de la chaine d'approvisionnement

Les partenaires, prestataires et sous-traitants sont intégrés à la mise en œuvre de la démarche. La Charte des festivals est communiquée chaque année aux partenaires, prestataires et fournisseurs pour les inviter à collaborer.

Les services ont bien intégré les exigences Agenda 21 pour les négociations : entreprises locales pour éviter les déplacements, critères écologiques pour les documents de communication, produits bio, etc. Chaque service a développé ses propres solutions : la production travaille avec une agence, ce qui lui permet de mutualiser les déplacements, les mentions Agenda 21 sont intégrées dans les contrats avec les artistes, etc. Une meilleure communication entre services permettrait d'optimiser ces négociations : par ex une collaboration entre la décoration, la communication et l'action culturelle pour la négociation des bâches. Par ailleurs, une meilleure définition de la politique d'achat avec des objectifs et des critères précis permettrait aux membres de l'équipe d'être plus autonomes : par ex pour la location de véhicules.

Dans le cas de la restauration, la démarche fait appel à des compétences externes dans le cadre d'un partenariat. Un comité de pilotage réunissant les associations Agrobio 35 et Manger bio 35 a élaboré une charte de restauration pour les prestataires. Celle-ci est annexée au bail passé avec les restaurateurs.

Un club des partenaires et un poste dédié au partenariat été créé. Les partenaires accueillent bien les exigences Agenda 21 car elles les valorisent.

Communication

En interne, la communication sur l'Agenda 21 se concrétise par plusieurs actions : une information sur la démarche et les éco gestes dans le livret d'accueil des CDD et permanents ainsi que dans le livret d'accueil des Trans, des réunions Agenda 21 organisées par le Collectif, un point sur les risques professionnels au dos des contrats des techniciens etc. La communication interne est généralement considérée comme pouvant être largement améliorée notamment dans les relations entre permanents et ressources ponctuelles, entre les services, entre les services administratifs et la technique, entre la direction et les services.

La communication vers les artistes est réalisée via le dossier d'accueil, le road book et une information dans les loges. Les prestataires sont destinataires de la charte des festivals et du dossier Agenda 21.

La communication externe est réalisée par les outils habituels du festival : site internet, documents de communication, dossiers de presse etc. Sur le site du festival, un espace Agenda 21 donne une visibilité à la démarche.

L'ATM a programmé de communiquer sur le coût du fauteuil et sur ses budgets. Cette action n'a pas été réalisée.

Documentation

Située au sommet de la documentation Agenda 21, la Charte des festivals énonce la politique et décrit la démarche.

Au dessous, on trouve les procédures c'est à dire les documents qui expliquent qui fait quoi et avec quels moyens. Le dossier Agenda 21 joue en partie ce rôle. Il fixe les objectifs mais il manque des informations sur « qui » est en charge des actions et quels sont les moyens associés. Par exemple, pour la gestion des fournisseurs, pour la gestion des déchets, l'évaluation des actions etc.

Ensuite, les instructions expliquent comment réaliser une action.

Enfin, on trouve les enregistrements qui sont des documents qui attestent d'une activité (compte-rendu de réunion, grille d'évaluation, contrats etc.). Le Collectif a créé un certain de documents de recueil d'information (indicateurs environnementaux, grille d'évaluation). Le bilan Agenda 21, réalisé à partir d'un bilan général des Trans, de bilans par service et d'informations complémentaires, demanderait à être retravaillé pour une meilleure visibilité.

Globalement la démarche est déclinée à tous les niveaux de la documentation mais un renforcement du niveau « procédure » permettrait de clarifier le système pour toute l'équipe.

Check (vérification, évaluation)

La vérification et la surveillance des activités est réalisée à minima une fois par an dans le cadre du bilan Agenda 21. Les chefs de service font remonter les informations sur les résultats de leurs actions. Parallèlement, le Collectif recueille des informations via le tableau des indicateurs environnementaux et la grille d'évaluation. Une partie des informations est fournie par des partenaires (Veolia, Agrobio).

La principale difficulté de la vérification réside dans le fait qu'il y a très peu d'objectifs qui sont donnés au départ. Le relevé des résultats a donc, la plupart du temps, peu de sens pour les personnes en charge de les recueillir. A quoi bon en effet recueillir des données sur la consommation de papier, d'énergie, les km parcourus, si ce recueil ne s'intègre pas dans une action concrète et ciblée (de réduction par exemple). Le seul intérêt de faire ce travail est de pouvoir réagir si jamais les objectifs ne sont pas atteints. Une réintégration des actions de mesure dans des objectifs concrets associés à une communication des résultats permettrait de renforcer la motivation des équipes sur ce travail et d'éviter que la démarche soit parfois perçue comme une démarche de stratégie politique et de communication.

A noter qu'une enquête de satisfaction a été réalisée auprès du public en 2008 sur la démarche et qu'elle eu des bon résultats.

A noter enfin des incohérences entre les bilans généraux des Trans et les bilans Agenda 21 dans le report des résultats.

Act (amélioration)

Dans quelle mesure le système mis en place permet-il aux Trans de s'améliorer ?

Une réunion annuelle « bilan et perspectives » réunissant l'ensemble de l'équipe permet de faire le point sur l'édition écoulée du festival et de tracer les lignes de l'édition future. L'Agenda 21 est

un des sujets abordés à cette occasion. De l'avis des personnes interrogées, cette séance ne permet d'aborder le bilan Agenda 21 avec suffisamment de précision pour en faire un outil d'amélioration efficace.

Sur certains sujets, les enseignements ont été tirés de dysfonctionnements constatés. Par exemple, suite à un dysfonctionnement dans la gestion des gobelets réutilisables en 2009 (problèmes pour la gestion des flux, le lavage et le séchage), l'ATM a décidé en 2010 de confier la gestion complète du dispositif à un prestataire. Face à des problèmes significatifs, l'association réagit pour améliorer son fonctionnement. Par ailleurs les membres de l'équipe font preuve d'initiative au cas par cas pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Mais le manque d'outil de gestion systématique des dysfonctionnements et d'amélioration des résultats ne permet pas à l'ATM de s'améliorer en continue sur l'ensemble du champ de son Agenda 21.

Points forts

- Choix de l'Agenda 21 comme cadre de planification de la démarche en adéquation avec les attentes des institutions
- Deux documents de planification : la charte et le dossier Agenda 21
- Un référent Agenda 21 chargé de réaliser le suivi de la démarche avec les chefs de service au sein de l'équipe permanente
- Exigences Agenda 21 plutôt bien intégrées par les différents services (même si elles demanderaient à être précisées)
- Communication externe, renforcée par celle du Collectif, donnant une bonne visibilité à la démarche
- Bonne réactivité de la part de l'ATM en cas de dysfonctionnement

Points à améliorer

- Pas d'état des lieux préalable
- Planification avec très peu d'objectifs ciblés associés à des moyens humains et financiers
- Plusieurs actions planifiées annulées faute de moyens (compensation CO2, mesures des consommations d'énergie, réunions Agenda 21 etc.)
- Déficit de formation des membres de l'équipe sur les questions de développement durable
- Communication interne perçue comme insuffisante
- Manque de procédures (qui fait quoi et avec quels moyens)
- Bilan Agenda 21 pas toujours en cohérence avec les bilans généraux
- Réunion annuelle « bilan et perspectives » qui ne permet pas de revoir le système de façon efficace
- Le système ne réunit pas les conditions pour une amélioration continue pas à pas

Engagement 8 : suivre le protocole d'évaluation

« Suivre le protocole d'évaluation défini par la charte (communication des objectifs, du programme d'actions, de l'état d'avancement, des résultats, des perspectives d'amélioration) »

La Charte des festivals précise les modalités du protocole d'évaluation. Le tableau suivant détaille les points réalisés ou non par l'ATM.

Protocole d'évaluation	
Evaluation annuelle	oui
Evaluation partagée	non
Etat d'avancement de la démarche (à la demande de signature)	non
Objectifs de la démarche	oui
Programme complet d'actions concrètes incluant le calendrier de progressivité	non
Programme d'action défini pour la présente édition	oui
Bilan annuel : déroulement des réalisations effectives	oui
Bilan annuel : résultats collectés par action à partir des indicateurs	oui
Bilan annuel : budget réalisé du programme complet et cohérent d'actions concrètes	non
Bilan annuel : analyse objective de l'évolution concrétisée	non
Bilan annuel : perspectives d'évolution et d'amélioration	non

Points forts

- Programme et bilan réalisés chaque année

Points à améliorer

- Pas de bilan financier
- Pas de calendrier de progressivité
- Peu d'analyse de l'évolution des pratiques et des résultats

Partie 2 : Résultats de la démarche

Les résultats de la démarche Agenda 21 sont ici évalués uniquement à l'aune des objectifs fixés dans les dossiers Agenda 21 successifs c'est à dire : dans quelle mesure les actions programmées ont été réalisées ou pas, dans quelle mesure les objectifs fixés (quand il y en a) ont été atteints ou pas et quelle est l'évolution des performances sur les six années.

Objectif 1 : lutter contre le changement climatique

Enjeu : préserver le rapport aux publics et les capacités d'investissement artistique du festival.

Finalités : Intégrer les paramètres environnementaux et limiter l'impact sur ces derniers en maitrisant la chaine de production.

Partenaires associés : ADEME, Parc Expo, Rennes Métropole, Région Bretagne, TER, Keolis

1. Transports

Actions réalisées

Navettes Métropole	Action réalisée chaque année depuis 2005. Résultats en progression régulière.
Opération TER	Action réalisée chaque année par TER chaque année depuis 2005. Résultats en forte progression jusqu'en 2008 et en baise en 2009 et 2010.
Covoiturage	Réalisé à plusieurs reprises mais de manière non régulière. Pas de suivi véritable. Résultats faibles
Bilan carbone	Réalisé chaque année depuis 2008 sur une partie de l'activité par le Collectif. Périmètre en extension. Induit une mesure des déplacements.
Calcul de l'empreinte écologique	Réalisée en 2009 par le Collectif

Résultats

	2005[3]	2006[4]	2007	2008	2009[5]	2010
Navettes[6] (nb voyages)	33788	25702	25957	33484	33822	38428
TER (nb forfaits)	300	380	350	603	508	412

[3] Présence de têtes d'affiche dans la programmation pour contrebalancer l'effet négatif sur les publics du déménagement forcé au Parc Expo

[4] A partir de cette édition, après deux années au Parc, la décision est prise d'arrêter la programmation de têtes d'affiche

[5] Chiffre calculé sur 2 jours

[6] Incluant Navettes Rennes Métropole, Festibus, autres navettes

Les navettes incluent les navettes Rennes Métropole (réseau STAR), les Festibus (retour des festivaliers sur les communes de l'agglomération rennaise) ainsi qu'éventuellement d'autres types de navettes. En 2010, les tarifs sont : 1,20 € le trajet et 2,5 € le Pass journée. Après une chute en 2006, suite à la baisse de fréquentation liée à l'arrêt de programmation de têtes d'affiche, la progression est continue jusqu'en 2010. Globalement sur la période 2005-2010, le nombre de voyage a progressé de 13%.

A noter que le nombre de voyages en Festibus (compris dans les navettes) est passé de 48 en 2007 à 750 en 2010 grâce à un effort de communication particulier sur le dispositif.

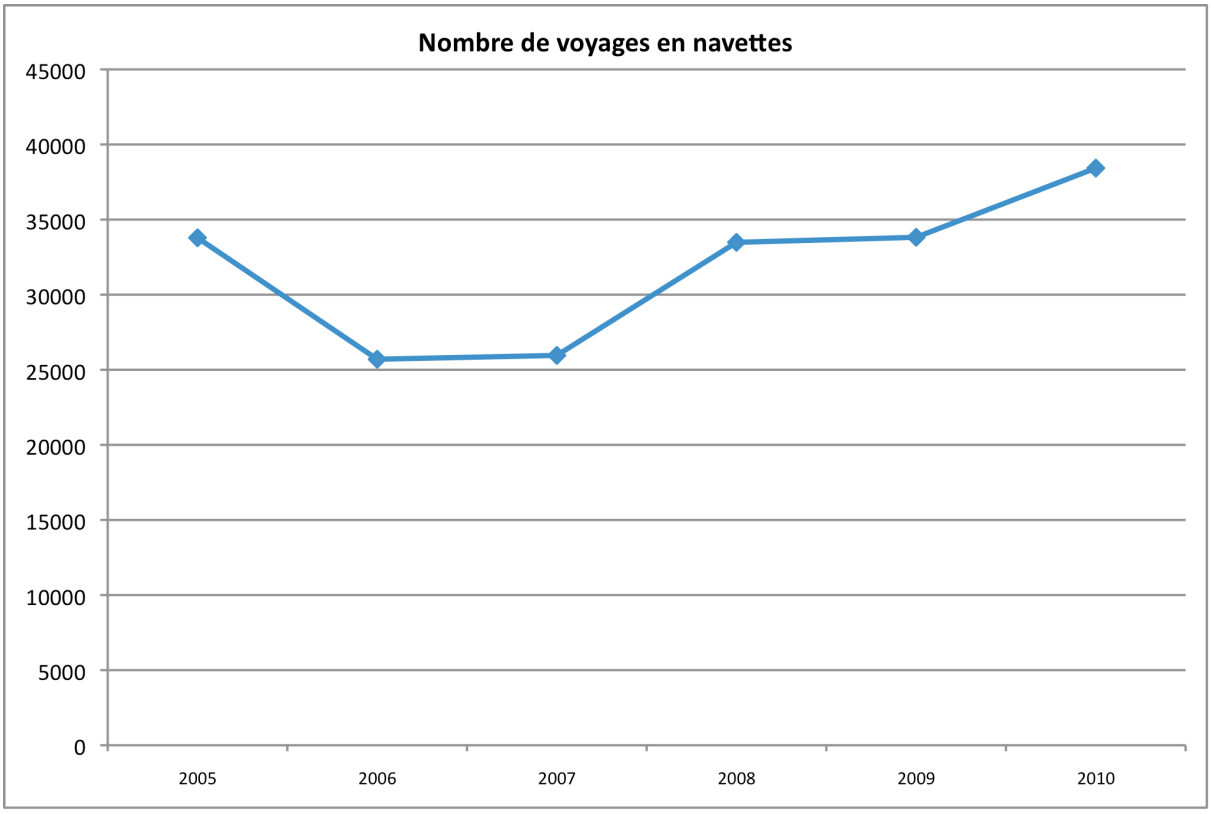

Le nombre de forfaits TER a progressé de plus de 100% entre 2005 et 2008 et est en régression depuis cette date. Globalement la progression est de 37% sur la période 2005-2010.

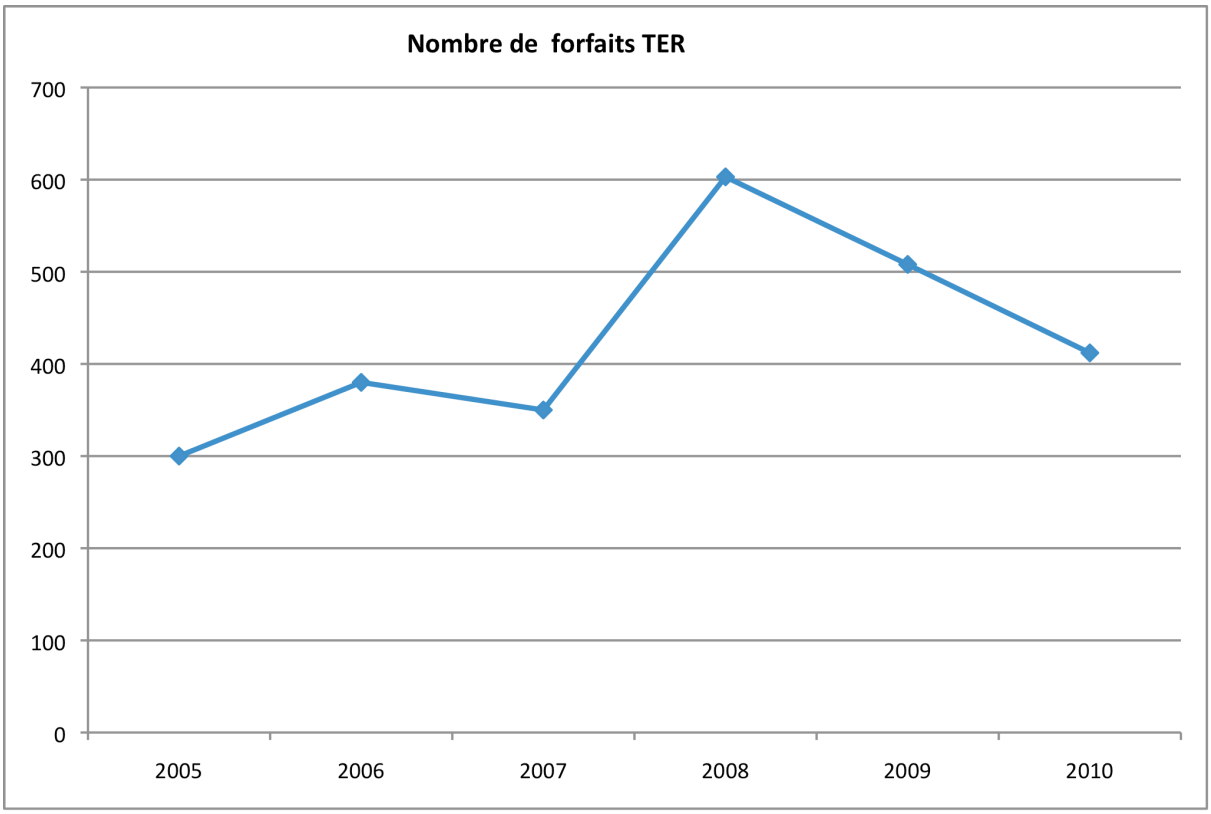

Points forts

- Action ciblée sur le principal impact du festival : déplacements du public
- Progression des performances pour les bus

Points à améliorer

- Fréquentation des TER
- Pas d'actions identifiées sur d'autres types de transport (domicile travail, déplacements professionnels, fret)

2. Economies d'énergie

Actions réalisées

Relevé des consommations de fioul	Relevés faits au Parc Expo. Pb de fiabilité des données (pas de maitrise des relevés)
Relevé des consommations d'électricité	Relevés faits au Parc Expo. Système de mesure changé (logiciel) après constat de données fausses (compteurs pas fiables).
Diagnostic multi énergies	Diagnostic réalisé en 2006 avec préconisations. Préconisations peu

ATIS	suivies d'actions concrètes.
Création d'un poste d'économe de flux	Poste créée en 2005 et reconduit jusqu'en 2008 puis supprimé. Surveillance des zones critiques (portes, halls inoccupés) intégrée.
6 ballons éclairants à faible consommation	Réalisé en 2006 et reconduit. Les décorateurs sont intégrés à la démarche.
Dispositif green light au Liberté	Réalisé en 2009

Résultats

Conso Parc expo (Kw.h)	2008	2009	2010
Electricité	72981	74997	
Gas-oil	52192	34946	
Gaz		5244	
	125173	116149	

Points forts

- Diagnostic ATIS sur le Parc Expo
- Expérimentation Green light au Liberté

Points à améliorer

- Peu de leviers d'action au Parc Expo
- Peu ou pas de mesures des consommations sur les autres sites
- Pas d'actions de réduction sur les autres sites et au bureau

3. Compensation CO2

Se reporter à l'action n° 9 (Actions de solidarité)

Objectif 2 : préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

Enjeu : préserver le rapport au public, réduire l'impact du festival sur son environnement

Finalités : Modifier le rapport des acteurs du festival à leur alimentation et leur production de déchets ; participer à la sauvegarde des environnements locaux

Partenaires associés : Rennes Métropole, ADEME, Agrobio 35, Manger bio 35, Restaurateurs, EME, Parc Expo, Veolia environnement, Veolia nettoyage.

4. gestion des déchets et tri sélectif

Actions réalisées

Tri sélectif au Parc Expo	Action réalisée chaque année par Veolia avec l'implication de bénévoles EME.
Tri sélectif Village	Action réalisée en 2009
Tri sélectif bureau	Action réalisée depuis 2007 mais non maitrisée
Gobelets réutilisables	Action réalisée chaque année depuis 2008. Choix de faire appel à un prestataire pour un service complet en 2010. Résultats en progression
Etude d'impact du dispositif gobelets (EME)	Action réalisée en 2008

Résultats

	2005	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
Déchets Parc Expo	26,8 t	14,8 t	14,6 t	17 t	18,3 t	24,7 t
Déchets / festivalier			0,60 kg	0,35 kg	0,43 kg	0,47 kg
% valorisation Parc Expo	8,6%	27,5%	25,5%	18%	16 ,6%	47%
% non retour gobelets					14%	13%

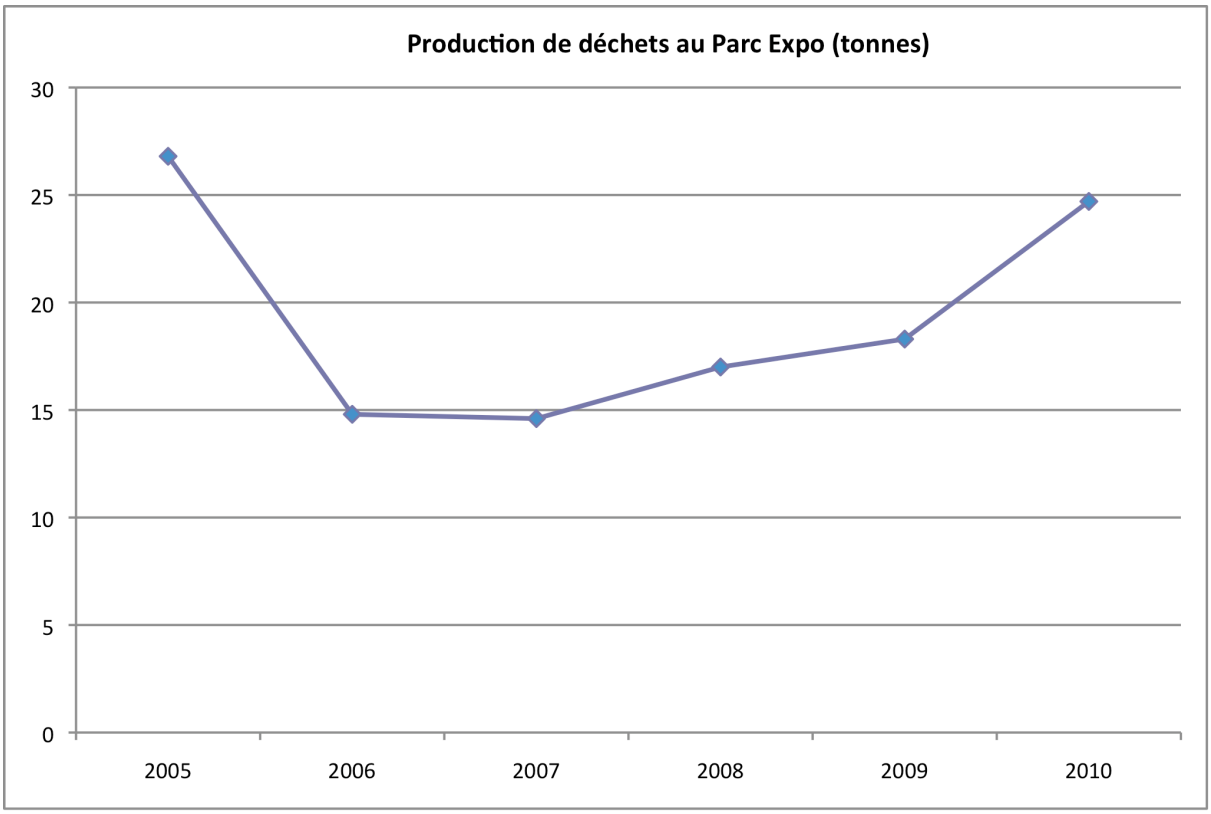

La gestion des déchets au Parc Expo est réalisée par prestation de Veolia nettoyage et avec le concours de l'EME. Après avoir baissé en 2006, la production de déchets a augmenté régulièrement depuis cette date pour atteindre 24,7 tonnes en 2010. Cette progression régulière est, semble-t-il, due essentiellement à la généralisation de l'utilisation de moquettes sur le site pour des raisons de confort thermique et phonique. A noter que l'ensemble des moquettes provient des salons ayant eu lieu au Parc Expo avant le festival : les Trans réutilisent des moquettes usagées et les comptabilisent ensuite comme des déchets. Cette pratique, pour être valorisée, nécessitera de comptabiliser la part des moquettes dans les déchets du festival.

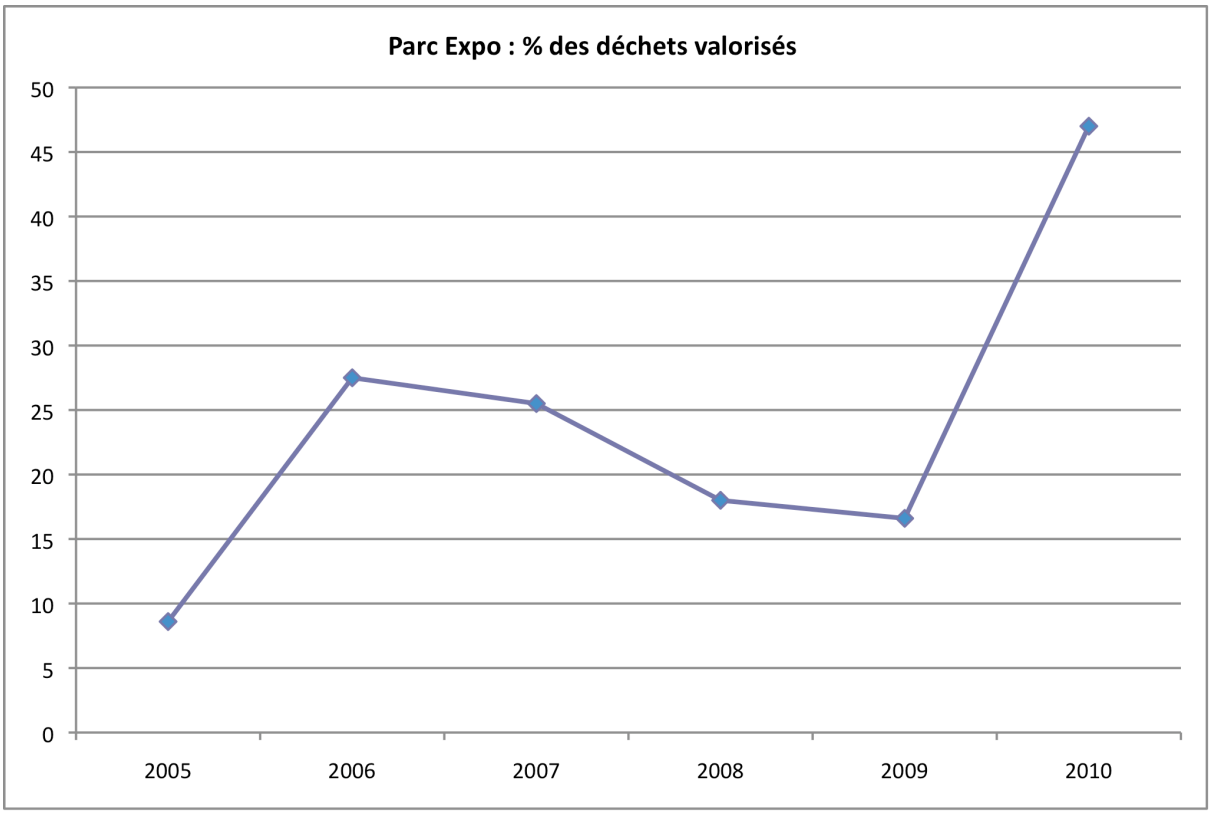

Le poids de déchets par festivalier augmente également régulièrement depuis trois ans.

L'ATM travaille avec Veolia pour la valorisation des déchets. Alors que la part de déchets valorisés n'a fait que baisser de 2006 à 2009, passant de 27,5% à 16,6%, on peut noter qu'en 2010 l'ATM a considérablement fait progresser ses performances avec un taux de valorisation de 47%. Ces bons résultats sont dus à la renégociation du contrat (avec comme incidence une augmentation de la facturation) avec Veolia incluant le respect de l'Agenda 21 du festival.

Points forts

- Tri des déchets sur le Parc Expo acquis et maitrisé
- Augmentation significative de la part de déchets valorisés en 2010
- Capacité de lier des partenariats ciblés
- Gestion des gobelets intégrée et maitrisée
- Réutilisation de moquettes provenant des salons qui se sont tenus au Parc Expo avant le festival

Points à améliorer

- Pas de tri maitrisé sur les autres sites : Village, bureau, etc.
- Augmentation régulière de la quantité de déchets produits sur le site du Parc Expo

5. Gestion de l'eau

Actions réalisées

Relevé conso Parc Expo	Relevé réalisé depuis 2005.
Relevé conso Bar à eau	Relevé réalisé en 2008, et en 2010
Relevé conso autres lieux	Action non réalisée
Aménagements Parc Expo[7]	Action non réalisée

Résultats

	2005	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
Parc Expo (m3)	103	252		363		

Manque de relevés globaux des consommations d'eau sur le Parc Expo.

Points à améliorer

- Préconisations ATIS pas mises en place

6. Restauration durable

Actions réalisées

Augmentation % Bio	Action démarrée en 2005. Résultats dépassant les objectifs (sauf en 2010, l'objectif étant de 95%)
Enquête de satisfaction du public / restauration	Action réalisée en 2006. Résultats OK

Résultats

	2005	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
% restauration bio	0	20	67	85	89	69

[7] Bungalows avec robinets temporisés sur lavabos, remplacement des réservoirs WC par tubes chasses (Parc Expo)

La part de la restauration bio a diminué en 2010. En effet, suite à des retours négatifs du public par rapport au coût et au manque de qualité gustative des propositions bio, l'ATM a décidé d'augmenter la diversité de propositions sans critère bio, point apprécié par le public. Il a été fait de même pour la restauration des équipes, prestation 100 % bio de 2005 à 2009 : ce changement est cependant du au manque de diversité des propositions et à une certaine « incompatibilité de saveurs » !.

Points forts

- Forte progression des résultats dépassant les objectifs prévus jusqu'en 2010

Objectif 3 : participer à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Enjeu : Préserver le rapport au public

Finalités : donner à l'humain sa place au cœur du projet ; rendre accessible le projet du festival à tous les publics ; préserver le rapport de tous les publics au projet artistique de manière pérenne

Partenaires associés : Champs libres, CRIJ, CROUS, Services cultures Université Rennes 1 et Rennes 2, CIELE

7. Politique tarifaire

Actions réalisées

Politique tarifaire	Action réalisée depuis 2005
Tarifs boissons soft	Actions réalisée depuis 2008

Résultats

	2005	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
% tarifs réduits				55		54,3

Points forts

- Politique tarifaire offrant une large palette de propositions pour les différents publics
- Plus de la moitié des billets sont vendus à tarif réduit

8. Accessibilité des personnes handicapées

Actions réalisées

Tarif PH et accompagnants	Action réalisée chaque année depuis 2008
Plateforme hall 9	Une plateforme sur site
Diagnostic accessibilité en 2008	

Résultats

Le système de tarification ne permet pas de comptabiliser les tarifs handicapés.

Points forts

- Tarif préférentiel pour les personnes Handicapées et leur accompagnant
- Diagnostic sur l'accessibilité réalisé en 2008 et transmis aux régisseurs

Points à améliorer

- Plateformes dédiées sur les sites

9. Actions de solidarité

Actions réalisées

Compensation carbone	Réalisé en 2007 et 2008 avec augmentation de l'assiette de calcul
Accueil de personnes en réinsertion (PRISME)	Action réalisée chaque année depuis 2001
Concerts en prison	Action réalisée chaque année depuis 2005

Résultats

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
€ compensation carbone			2228[8]	3395[9]		
Nb jeunes PRISME	13	15	15	12	14	14
Nb concerts	2 / 64	2 / 122	2 / 101	2 / 72	2 / 84	2 / 135

Points à améliorer

- Compensation carbone reportée à partir de 2009 du fait du déficit de 2009 (sera reportée sur les années bénéficiaires)

Objectif 4 : favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains

Enjeu : préserver le rapport au public ; mettre en place un outil de production et d'exploitation pertinent face à la définition de l'action

Finalités : donner à l'humain sa place au cœur du projet

Partenaires associés : Prév'en ville, CRIJ, Aire libre, Ubu, Trempolino et Artistes en scène, Les Champs libres, Veolia environnement.

10. Epanouissement des publics

Actions réalisées

Culture(s) en Trans	Action réalisée chaque année depuis 2001
Guides & Incursions	Action réalisée depuis 2010
Kaléidoscope	Action réalisée chaque année depuis 2005
Le Jeu de l'ouïe	Action réalisée chaque année depuis 2004
Rencontres & Débats	Action réalisée depuis 2008
Parcours Sensibles	Action réalisée en 2010

[8] Human'Hora : recyclage fauteuil handicapés pour le Maroc

[9] Eco Act : Biomasse et conservation de la forêt primaire au Brésil

Festivalier mode d'emploi	Actions réalisée en partie depuis 2006 : point info Trans, Espace Prév'en ville, coordination avec les postes de secours, opération Capitaine de soirée, bar à eau

Résultats

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Culture(s) en Trans[10]	31 / 183	23 / 141	25 / 132	37 / 217	37 / 218	29 / 151
Guides & Incursions	6	-	-	-	189	280
Kaléidoscope (nb p)	1325	1000	1839	1531	932	1671
Jeu de l'ouïe (nb p)	555	1002	1000	425	1051	1245
Rencontres & Débats	-	-	-	3 / 171	4 / 188	3 / 120
Parcours Sensibles	-	-	-	-	-	108
Prév'en Ville		1830 p	4369 p	4500 p	4900 p	
Coordin postes secours	178 int			111 int	83 int[11]	109 int
Capitaine de soirée	-	-	141 clés	296 clés	252 clés	292 clés
Bar à eau				7000 v		24000 v

Points forts

- Actions globalement en progression sur la période

11. Epanouissement des artistes

Actions réalisées

Soutien à la création artistique	Action réalisée chaque année depuis 1997
Projet FOCUS	Action réalisée chaque année depuis 2007
Tournée des Trans	Action réalisée chaque année depuis 2004
Soutien à la pré production	Action réalisée chaque année depuis 2006

[10] Nb projets / nb participants

[11] Nombre calculé sur 2 jours

Soutien à la scène rennaise	Action originelle des Trans, formalisée et réalisée chaque année depuis 2008

Résultats

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Soutien création	4 créations	2 créations	1 création	2 créations	1 créa 3 projets	1 création
FOCUS (nb groupes)			10	12	10	9
Tournée des Trans	10	10	9	14	18	19
Soutien pré production				17 j	74 j	19 j

12. Epanouissement des équipes d'organisation

Actions réalisées

Création poste A21 Sensibilisation A21, Formation DD, réunion d'équipe A21, équipe bénévole tri déchets, intégration des responsabilités A21 dans les fiches de poste	Se reporter à la partie 1 / engagement 7 / Do / mise à disposition de ressources
Etat des lieux des équipes cabinet Ingénierie durable	Action réalisée en 2009. Objectifs : aider à la mise en place de l'A21 du social, fiches de postes. En cours de finalisation.
Evaluation partagée avec les équipes	Action réalisée en 2005 et 2008
Création collège des usagers (bénévoles et membres ATM)	2006

Points forts

- Création d'un poste de référent Agenda 21 au sein de l'équipe permanente
- Expertise en cours sur le social en interne
- Représentation des bénévoles dans l'association

Points à améliorer

- Peu de travail collectif en interne sur l'Agenda 21 (préparation, mise en œuvre, évaluation)
- Sentiment mitigé quant aux résultats attendus du travail sur le volet social
- Pas d'entretiens individuels (mai reprise en 2011)

13. Relation aux partenaires et aux fournisseurs

Actions réalisées

Création d'un club de partenaires et actions associées, Envoi de la charte et du dossier A21 aux partenaires, prestataires et fournisseurs, Création d'un poste « partenariat »	Se reporter partie 1 / engagement 7 / Do / management de la chaine d'approvisionnement

Points forts

- Communication de la charte et du dossier aux partenaires et fournisseurs

Objectif 5 : permettre une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeu : préserver le rapport au public ; mettre en place un outil de production et d'exploitation pertinent face à la définition de l'action

Finalités : Assurer la cohérence des actions des Trans dans leurs modes de production et de consommation.

Partenaires associés : fournisseurs, prestataires, partenaires.

14. Politique d'achat

Actions réalisées

Politique d'achat responsable, Envoi de la charte à tous les fournisseurs pour invitation à collaborer, Intégration de clauses éco dans toutes les négociations, Intégration de clauses éco dans toutes les négociations	Se reporter partie 1 / engagement 7 / Do / management de la chaine d'approvisionnement

15. Produits du festivals

Actions réalisées

Envoi de la charte à tous les clients et fournisseurs, textile coton bio, Eco conception des produits de communication,	Se reporter partie 1 / engagement 7 / Do / management de la chaine

suppression de la compilation Bar en Trans	d'approvisionnement

A noter que le nombre d'exemplaires du programme officiel a été divisé par deux en six ans, passant de 500 000 ex en 2005 à 250 000 ex en 2010.

16. Impacts locaux de la politique d'achat et de production

Actions réalisées

Création d'une carte géographique des prestataires et fournisseurs	Action non réalisée

17. Répartition des richesses et souci de transparence

Actions réalisées

Communiquer sur le coût du fauteuil, communication transparente sur le budget des Trans	Action non réalisée

Partie 3 : Propositions d'amélioration

Propositions d'amélioration

1. Réaliser un état de lieux approfondi : analyse des forces et faiblesses des Trans face aux questions de responsabilité sociale et environnementale
    - identification des parties prenantes,
    - identification de la sphère d'influence du festival,
    - identification des sujets qui constituent des enjeux forts de l'ATM.
2. Se fixer des priorités (développer un projet singulier, en faire moins mais plus ciblé)
3. Déterminer des objectifs et les décliner au sein de l'association
4. Elaborer un plan d'action progressif pour atteindre les objectifs. Prendre en compte les capacités de financement, les moyens et l'aide qui peut être apportée par les parties prenantes concernées. Déterminer pour chaque action, le coût, l'impact sur les autres domaines, le délai, le responsable de l'action, un indicateur d'évaluation.
5. Associer l'ensemble de l'équipe à la démarche, faire de la démarche un projet collectif
6. Sensibiliser et développer les compétences
7. Conforter le système de management
8. Planifier une revue régulière des résultats : analyse, évaluation, décision
9. Organiser le reporting auprès des parties prenantes : Production des données pertinentes et communication interne/externe
10. Se donner un objectif de certification ISO 20121 comme moteur de la structuration du projet, de la mobilisation des équipes et de différenciation du festival.

Annexes

Liste des personnes rencontrées

Equipe ATM

Jean-Louis Brossard : direction artistique et programmation musicale

Erwan Gouadec : action culturelle et relations aux publics

Emilie Lacroix : communication et partenariats ATM

Gwenola Le Bris : communication Trans

Béatrice Macé : direction de production et de projets

Sandrine Poutrel : production artistique et programmation hip hop

Julie Sabine : coordination générale et coordination Agenda 21

Collectif des festivals

Maryline Chasles : coordination

Institutions

Jean-Luc Daubaire, Ville de Rennes

Sabine Goulay, Rennes Métropole

Isabelle Le Chevallier, Rennes Métropole

Stéphane Lecointe, ADEME

Ronan Le Louarn, Région Bretagne